

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



**COVID-19 | Suspension des permis de brûlage pour le territoire
de la MRC de Kamouraska et de Saint-Roch-des-Aulnaies**

Saint-Pascal, le 14 avril 2020 – Afin d’assurer la sécurité des citoyens et la santé des pompiers et suite à la fermeture temporaire des écocentres du territoire, les quatre services de sécurité incendie des municipalités du Kamouraska ainsi que de la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies sont appelés à suspendre **les permis de brûlage à compter du 14 avril 2020**, et ce pour une durée indéterminée.

Il est à noter que **seuls les feux dans des foyers extérieurs munis de pare-étincelles sont autorisés.**

Cette mesure préventive vise à **limiter les interventions des services d’urgence** et, par le fait même, les risques de propagation du virus.

-30-

Contact presse :

Manon Weber, Coordonnatrice aux communications et au marketing
Promotion Kamouraska
418 492-1660 poste 253 | 514 743-9956
communication@promotionkamouraska.com